

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
MISE EN COMMUN
PONCTUELLE DES
AGENTS DE POLICE
MUNICIPALE DES
LILAS ET DE
ROMAINVILLE SUR
LES QUARTIERS
DES SENTES ET DE
L'AVENIR AUX
LILAS ET
GAGARINE A
ROMAINVILLE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE EN COMMUN PONCTUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DES LILAS ET DE ROMAINVILLE SUR LES QUARTIERS DES SENTES ET DE L'AVENIR AUX LILAS ET GAGARINE A ROMAINVILLE

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L512-1 et suivants,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Compte tenu que les problèmes de tranquillité publiques frappant les quartiers des Sentes et de l'Avenir aux Lilas, et Gagarine à Romainville, ont, pour une part importante, une dimension transcommunale, les deux municipalités ont souhaité saisir l'outil de la mutualisation de leurs Polices municipales pour que celles-ci puissent mener travailler plus étroitement ensemble dans ces quartiers.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise en commun des Polices municipales des Lilas et de Romainville et son annexe.

ARTICLE 2 : Dit que la présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D60-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

01 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.